

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 35/2024

OBJET : ADN – CONVENTION POUR DEPLOYER LE RESEAU PUBLIC DE FIBRE OPTIQUE SUR LA PROPRIETE COMMUNALE

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 août à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 août 2024

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, ACHARD Laure, DAUJAN Nicolas, VIGNE Amélie, FLEURET Alain, BERTUCCI Sandrine, BETTON Daniel, BRESCIANI Gaël, DESSITE Alain, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, GUILLAUME Stéphanie, ORIOL Maurice, PONSON Aline, THEOLAIRE Joël.

Excusés : BLAISE Véronique pouvoir à SANDON Alain, FAURE Christophe pouvoir à DAUJAN Nicolas, BARBE Sabrina pouvoir à BRUNET Michel, BARRE Sylvie pouvoir à FAURE Nathalie, MARKARIAN Jean-Maurice pouvoir à BRESCIANI Gaël, MAUSSERT Karine pouvoir à BERTUCCI Sandrine, TERRAS Tanguy pouvoir à ACHARD Laure, BOUCHER-BARBAZANGES Garance, MINGORANCE Anita.

Absents : CHALAYE Franck, LAFOND Florian.

Mme Nathalie FAURE est désignée Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que le Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN) est chargé de construire un vaste réseau de fibre optique.

Les études préalables au déploiement ont permis de définir que le réseau fibre ADN passera la parcelle cadastrée ZN 51 (à côté de l'ancienne station d'épuration, entre la route des Arbouesses et le chemin de la Burge).

ADN a besoin de l'autorisation de la commune pour réaliser les travaux d'installation et propose la signature d'une convention qui précisera les responsabilités de chacun et établira un cadre légal pour que les travaux se déroulent au mieux.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à signer la convention de droit d'usage du domaine privé pour l'installation d'équipement de communications électroniques avec le Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN) et tous documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, à Mercurol-Veunes, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Michel BRUNET

Envoyé en préfecture le 28/08/2024
Reçu en préfecture le 28/08/2024
Publié le 28/08/2024
ID : 026-200056547-20240827-DE_2024_35-DE

